SPC/Fisheries 18/WP.6
9 juillet 1986

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

DIX-HUITIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 4 - 8 août 1986)

PANORAMA DES ACTIVITES DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION HALIEUTIQUE

(Document établi par le Secrétariat général)

A. INTRODUCTION

1. La Commission du Pacifique Sud (CPS) est une organisation internationale qui a pour vocation de fournir aux gouvernements et administrations de la région des îles du Pacifique des avis et conseils techniques, une formation et une aide dans les domaines socio-économique et culturel. Sa zone d'action (voir la carte de l'appendice 1) a une superficie de plus de 30 millions de km² dont moins de 2% sont occupés par les terres. Les vingt deux entités politiques de cette zone sont toutes membres de plein droit de la Commission, quel que soit leur statut politique. La CPS compte également parmi ses membres cinq pays métropolitains situés hors de sa zone d'action et qui n'ont pas qualité à bénéficier de ses prestations.

2. L'effectif de l'organisation est de quelque 147 agents répartis entre son siège de Nouméa, ses antennes de Fidji et de Sydney et ses antennes mobiles. Environ 63 d'entre eux participent directement à la mise en oeuvre du programme de travail, 19 étant affectés au secteur des pêches. Les activités de la Commission dans ce domaine sont réparties entre deux grands programmes : le Programme de développement de la pêche côtière (PDPC) et le Programme d'évaluation des thonidés et marlins (PETM). En 1985, le budget total de la CPS était d'environ 3,7 millions de dollars E.-U. auxquels se sont ajoutés des fonds extrabudgétaires de l'ordre de 3,8 millions de dollars E.-U. Les dépenses au titre du secteur pêche ont atteint près de 1,3 million de dollars (PDPC - 600 000 dollars; PETM - 675 000 dollars).

3. Le présent document rend compte des travaux de la CPS dans le domaine de la formation halieutique. Ils sont très variés quant au niveau, à la forme et aux sujets traités. On évoquera aussi certains travaux qui sont directement liés à la formation tels que la détermination des enseignements prioritaires, l'évaluation des étudiants et stagiaires, le bilan des cours et le financement des opérations. Dans le souci de rendre cet exposé plus facile à suivre, on a présenté les activités chronologiquement, c'est-à-dire dans l'ordre approximatif dans lequel elles ont été lancées. On aura donc les rubriques suivantes :

- Rappel historique (paragraphes 4 et 5)
- Projets de développement de la petite pêche à l'extérieur du récif et de la pêche profonde (6-8)
- Cours CPS/Nelson Polytechnic destiné à former des agents océaniens pour les services des pêches (9-10)
- Stage pratique de pêche (11-12)
- Projet de formation aux pêches (13-16)
- Projet régional d'inventaire des équipements frigorifiques et de formation aux techniques du froid (17 et 18)
- Formation aux statistiques halieutiques (19-21)
- Projet concernant la manutention et le traitement du poisson (21 et 22)
- Formation des observateurs embarqués (24)
- Initiation à l'utilisation des échosondeurs (25)
- Initiation aux méthodes d'évaluation des stocks de poisson (26)
- Cours sur les méthodes de pêche et les techniques de vulgarisation (27-30)
- Visites d'étude interpays (31)
- Réalisation de matériels pédagogiques (32 et 33)

Dans chaque cas, le mode de financement de l'activité décrite est brièvement indiqué.

B. LES ACTIVITES DE LA CPS DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION HALIEUTIQUE

Rappel historique

4. La Commission du Pacifique Sud a été créée en 1947 et l'on peut dire que son programme de développement de la pêche côtière remonte à 1953, date à laquelle l'organisation a recruté son premier spécialiste des pêches. La première grande action de formation fut un cours de trois mois organisé à Nouméa en 1956 à l'intention des responsables des pêches. Il s'agissait de donner une formation de base aux futurs agents des services des pêches de la région, encore à l'état embryonnaire à cette époque et dont beaucoup ont été créés grâce aux encouragements de la Commission et à l'aide considérable qu'elle leur a apportée dans les débuts.

5. Depuis, la Commission n'a pratiquement jamais cessé d'assurer une formation dans le domaine des pêches, notamment au niveau professionnel. Un nouveau cours destiné aux agents des services des pêches a été organisé en 1961 à Tulagi, dans les Iles Salomon. Deux cours de charpenterie de marine (de dix-huit mois et un an respectivement) ont eu lieu à Auki, également dans les Iles Salomon, en 1960 et 1963. C'est en 1962 qu'on a commencé à organiser et à financer des visites d'étude interpays afin de permettre à des personnes choisies des pays insulaires du Pacifique d'aller étudier un sujet particulier dans une autre partie de la région (voir paragraphe 31). En 1963 et 1968 respectivement, la CPS a participé financièrement aux cours de charpenterie de marine et de formation de mécaniciens de marine assurés par l'Institut technique de Nouville, en Nouvelle-Calédonie. Un autre cours de mécanique de marine dispensé à Honiara, dans les Iles Salomon en 1968, a bénéficié d'un concours financier analogue. De 1968 à 1975, les stages et la formation de personnel de contrepartie ont fait partie intégrante de nombre des activités de la Commission, notamment dans les domaines de l'évaluation des ressources, de l'aquaculture et de la conception et de la construction des bateaux de pêche.

Projet de développement de la petite pêche à l'extérieur du récif et de la pêche profonde

6. 1975 a vu la naissance du projet de développement de la petite pêche à l'extérieur du récif. Il s'agissait d'opérations pratiques de pêche visant à adapter les techniques de pêche des poissons profonds sur le tombant extérieur des récifs. Cinq pays membres de la CPS en ont bénéficié de 1975 à 1978 et on en a tiré des éléments d'évaluation des ressources et de leur rentabilité dans l'optique du développement de la pêche.

7. En 1978, le projet a été restructuré et rebaptisé projet de développement de la pêche profonde (PDPP). On a scindé l'équipe technique du premier projet, la nouvelle formule consistant, pour chacun des maîtres-pêcheurs, à collaborer avec le service des pêches du pays d'accueil à des tâches telles qu'évaluations des ressources, opérations de pêche expérimentale ou autres travaux demandés par le pays en question. Le PDPP est toujours en activité : il compte à ce jour 39 missions de différente nature accomplies dans seize pays et territoires de la CPS.

8. La formation, qui était un important élément du projet de développement de la petite pêche, occupe une place encore plus grande dans le PDPP. Dans l'ensemble, cette formation est dispensée au niveau national (plutôt que régionale ou sous-régionale), à un ou plusieurs niveaux correspondant aux voeux du pays hôte. Au niveau le plus élémentaire, elle consiste uniquement à démontrer aux petits pêcheurs, dans leur village et souvent en utilisant leurs propres bateaux et engins, une ou deux méthodes de pêche choisies ainsi que les techniques de montage des engins nécessaires. On peut ensuite sélectionner les pêcheurs les plus motivés et leur donner une formation plus poussée. En fonction des besoins, cette formation peut dépasser le cadre technique de pêche et porter sur le maniement et l'entretien des embarcations, la navigation, l'entretien et la réparation des moteurs, la manutention et le traitement du poisson, enfin la gestion commerciale et la comptabilité élémentaire. Ce genre d'enseignement demande généralement une organisation plus structurée, avec des séances de théorie "en salle de classe" et ses séances d'application en mer. On trouve enfin, au niveau le plus élevé, la formation de personnel de contrepartie ou d'homologues. Ce sont généralement des agents des services des pêches des différents pays qui sont appelés, dans le cadre de leurs fonctions, à faire de la vulgarisation ou de la formation au niveau des villages. L'homologue travaille normalement en parallèle avec le maître-pêcheur de la CPS qu'il seconde dans toutes ses tâches. A la fin de sa période de détachement, il devrait être capable d'appliquer une ou plusieurs techniques spéciales de pêche et en savoir assez sur la navigation et les bateaux pour être écouté des pêcheurs. En outre, depuis 1984, on a enregistré une tendance de plus en plus marquée de la part de pays tiers à envoyer des stagiaires travailler avec les maîtres-pêcheurs pour des périodes d'un à trois mois, et cette formule semble devoir faire école.

Cours CPS/Nelson Polytechnic de formation d'agents océaniens des services des pêches

9. Un autre enseignement maintenant bien établi est le cours CPS/Nelson Polytechnic de formation d'agents océaniens des services des pêches (dit "le cours Nelson") qui, en 1986, en est à sa septième année. Le premier de ces cours, tenu en 1972 a été organisé en réponse aux demandes de trois pays insulaires du Pacifique qui souhaitaient voir dispenser un cours général de pêche et de matelotage; il était inspiré du cours de pêche destiné aux jeunes néo-zélandais. Par la suite, d'autres pays ont demandé à bénéficier d'une formation du même genre, mais mieux adaptée aux besoins des pays insulaires du Pacifique. On a donc apporté au cours Nelson les adaptations nécessaires et il est, depuis lors, devenu annuel (mais ne s'est pas déroulé en 1981 car il avait été suspendu dans l'attente d'un examen financier du gouvernement néo-zélandais). Si l'on tient compte de la classe 1986, un total de 81 stagiaires ont maintenant suivi ce cours (à raison d'une douzaine par an). La majeure partie du financement est assurée par le gouvernement néo-zélandais mais d'importants fonds supplémentaires sont également versés par la Fondation du Commonwealth, le Secrétariat du Commonwealth, la Commission du Pacifique Sud et le Programme régional FAO/PNUD de développement des pêches dans le Pacifique Sud.

10. Depuis sa mise en place, le cours Nelson n'a cessé de faire l'objet d'une étude critique et de modifications afin qu'il reste "en prise" sur les besoins des pays insulaires du Pacifique et l'évolution des pêches dans la région. Cela explique sans doute en partie la raison de son succès qui ne se dément pas (24 candidatures reçues en 1986 pour douze places disponibles). L'objectif est de donner au stagiaire le bagage minimum que doit avoir, dans un pays océanien, un agent du service des pêches travaillant dans un bureau de vulgarisation, un comptoir d'achat du poisson ou un établissement officiel du même genre et qui est appelé, à ce titre, à donner aux pêcheurs des villages une aide technique. Ce bagage est le suivant : confection et réparation des filets, cordes, filins et matelotage; pêche : théorie et science halieutiques; navigation et cartographie, réfrigération; manutention du poisson et appréciation de sa qualité; travail du métal; mécanique et soudage; entretien et réparation des moteurs diesel et des moteurs hors-bord; construction et entretien de petits bateaux; pratique de la pêche. Le cours dure dix-huit semaines et les travaux pratiques y occupent une large place. Les stagiaires passent beaucoup de leur temps dans les ateliers et dans le hangar à filet de l'établissement, mais ils font également de courts stages dans des usines de traitement du poisson, des laboratoires officiels et d'autres établissements néo-zélandais pour compléter leur apprentissage theorique.

Stage pratique de pêche

11. Lors des quatre premiers cours Nelson, les stagiaires étaient tenus de passer trois semaines en mer sur des bateaux de pêche néo-zélandais afin d'acquérir une expérience de la mer et de la pêche. Cette expérience était certes utile, mais les conditions ne correspondaient pas vraiment à celles de la pêche dans la plupart des pays insulaires du Pacifique. Cette période d'embarquement a donc été supprimée du cours en 1984, ce qui a laissé davantage de temps pour les autres sujets. Pour la remplacer, on a organisé à titre d'essai un stage pratique de pêche de cinq semaines venant en supplément du cours à proprement parler. A la fin de ce dernier, les stagiaires se sont rendus à Fidji où, encadrés par un maître-pêcheur de la CPS, ils ont participé à un stage pratique de pêche et de matelotage sur de petits bateaux utilisant des techniques pratiquées dans les îles tropicales du Pacifique. Outre les opérations de pêche en dimension réelle, les stagiaires ont mis en pratique beaucoup de ce qu'ils avaient appris en classe ou à l'atelier à Nelson et ont participé à des exercices d'exploitation d'un bateau de pêche.

12. Le premier stage pratique de pêche avait été organisé à titre d'essai, l'intention étant d'affiner la formule pour l'intégrer dans les cours Nelson ultérieurs si elle paraissait intéressante. Les résultats ont été très encourageants et on a réédité le stage, à la fin du cours 1985, mais à Fidji et en portant sa durée à six semaines pour compenser les délais de voyage. A l'invitation du gouvernement de Tonga, le stage pratique de 1986 s'est effectué à Vava'u : il sera désormais le complément automatique de tous les cours Nelson.

Projet régional de formation aux pêches

13. Comme indiqué plus haut, le cours Nelson est constamment soumis à un examen critique et modifié selon les besoins. Dans le cadre de ce contrôle, il a fait l'objet en 1984 d'une étude détaillée conduite en collaboration avec le gouvernement néo-zélandais. On a envoyé à tous les anciens stagiaires des questionnaires dans lesquels ils étaient invités à donner leur avis sur le cours, l'intérêt de l'enseignement qu'ils avaient reçu par rapport à leur travail actuel, les points faibles et les points forts du cours et les matières qu'il conviendrait d'ajouter ou, au contraire, de supprimer. Un deuxième questionnaire a été envoyé à la direction des services des pêches afin qu'elle donne son avis sur l'utilité du cours, son adéquation aux priorités nationales ou sectorielles et les acquis des anciens stagiaires au niveau des compétences, des aptitudes professionnelles et du comportement.

14. On a enregistré un bon taux de réponse, et les commentaires reçus ont conduit à apporter de nouvelles modifications au programme du cours Nelson. Mais sur un plan plus général, cette enquête a fait ressortir une évidence : les enseignements existants ne correspondent pas entièrement à beaucoup des priorités nationales en matière de formation, notamment dans les domaines technique et professionnel. A la suite de l'enquête, la question de la formation halieutique a fait l'objet d'un débat approfondi à la Seizième Conférence technique régionale des pêches de la CPS qui s'est tenue en août 1984. Ce débat a abouti à une recommandation invitant la CPS à mettre en place un projet de formation aux pêches qui lui permette d'organiser, à la demande des pays, des enseignements spécialisés sur des sujets précis. Le projet de formation aux pêches a été approuvé par la Conférence du Pacifique Sud en octobre 1984 et est entré dans sa phase opérationnelle en août 1985 avec l'engagement, par la CPS, d'un responsable chargé de sa coordination.

15. Durant l'année précédant la mise en place du projet, on a pu établir, à la suite d'entretiens et d'échanges de correspondance avec les services des pêches des différents pays, une liste d'activités prioritaires. Elles ont été discutées lors de la conférence des pêches de 1985 qui les a approuvées. Les activités prioritaires sont les suivantes :

i) examen des dispositions actuelles en matière de formation et diffusion de l'information aux pays membres;

ii) évaluation des besoins des différents pays membres en matière de formation par des missions sur place, et mise au point de programmes d'action adaptés à ces besoins;

iii) poursuite des activités en cours ou prévues;

iv) mise au point de programmes régionaux de formation dans les domaines jugés prioritaires par la Dix-septième Conférence technique régionale des pêches, à savoir :

a) Moteurs marins
b) Moteurs hors-bord
c) Techniques du froid
d) Gestion d'une entreprise de pêche
e) Manutention et traitement du poisson
f) Aptitude à la communication
g) Commercialisation du poisson
h) Formation à l'aquaculture
i) Navigation et cartographie
j) Opérations de pêche
k) Conception et mise au point des engins de pêche
l) Contrôle de qualité du poisson.

16. Ces travaux prioritaires ont beaucoup progressé durant les douze mois qui se sont écoulés depuis la mise en place du projet de formation aux pêches. En ce qui concerne le i), on a établi un projet de catalogue de la formation halieutique qui sera diffusé pour examen et avis. Une fois publié dans sa forme définitive, il donnera des détails complets sur tous les enseignements intéressant le secteur des pêches offerts par les établissements du monde entier, et plus particulièrement sur ceux de ces enseignements dont les pays de la région peuvent profiter le plus facilement. Par ailleurs, on procède à une évaluation de plusieurs cours qui sont très utilisés par les pays insulaires du Pacifique; à cet effet, un questionnaire a été envoyé aux anciens élèves et à la direction des différents services des pêches de la région, comme dans le cas du cours Nelson. En ce qui concerne le ii), on a déjà rassemblé beaucoup d'informations utiles sur les besoins des différents pays et territoires grâce à une enquête par questionnaire, à des échanges de correspondance et à des entretiens avec les autorités, grâce aussi à différentes enquêtes effectuées dans la région et notamment celles qu'a réalisée en 1984 l'Agence des pêches du Forum sur les besoins des îles du Pacifique dans le domaine du développement des pêches. Ce travail a été complété par les missions que le responsable de la formation aux pêches et d'autres agents de la CPS ont effectué dans de nombreux pays de la région et aujourd'hui, plusieurs actions de formation au niveau national sont en cours d'élaboration. Citons notamment un cours de cabotage pour les pêcheurs du Samoa-Occidental et un cours sur la pêche, le traitement et la commercialisation de la bêche-de-mer à l'intention des agents de vulgarisation des services des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Sous le point iii), il faut citer le cours Nelson et différentes initiatives qui étaient déjà en cours de préparation lors de la mise en place du projet de formation aux pêches. En ce qui concerne le point iv), plusieurs programmes de formation correspondant aux secteurs prioritaires évoqués sont en cours d'exécution ou prévus. Ils sont décrits aux paragraphes suivants :

Projet régional d'inventaire des équipements frigorifiques et de formation aux techniques du froid

17. Il s'agit d'un projet mis au point en commun par la CPS, la FAO et le PNUD à la suite des demandes adressées à la CPS et au Programme régional de développement des pêches de la FAO par les pays insulaires du Pacifique qui souhaitaient la mise en place d'une formation d'ingénieurs du froid pour le secteur des pêches. Les préparatifs ont débuté en 1983 et l'exécution en août 1984, les représentants officiels des services des pêches des pays insulaires du Pacifique ayant alors approuvé le projet à la conférence technique des pêches de la CPS. Ce projet s'est déroulé en deux phases : la première comportait un inventaire du matériel frigorifique utilisé dans le secteur des pêches dans la région et des problèmes liés à leur emploi (la question de la formation étant évoquée en tant que de besoin). Cet inventaire a été effectué par un agent de la CPS et un ingénieur-conseil; la mission s'est rendue dans douze pays insulaires du Pacifique pour y inspecter le matériel frigorifique et s'entretenir avec les techniciens, les ingénieurs, les directeurs d'installations techniques et les représentants des services des pêches et des établissements d'enseignement technique.

La deuxième phase du projet a consisté en un cours de dix-neuf semaines que le gouvernement des Iles Cook a accueilli à Rarotonga et qui était destiné à former des techniciens frigoristes pour le secteur des pêches. Une bonne partie des stagiaires qui ont suivi ce cours avaient été sélectionnés durant la phase antérieure, celle de l'inventaire, et le programme du cours a été établi en fonction des observations recueillies et des secteurs d'intérêt recensés durant l'inventaire. Du point de vue niveau, l'enseignement s'adressait à des électriciens, des mécaniciens de marine et d'autres personnes ayant de bonnes notions de mécanique mais relativement peu familières avec le matériel frigorifique; c'est à cette catégorie qu'appartenaient la plupart des quatorze stagiaires qui provenaient de onze différents pays. Le cours a été une réussite.

18. Il n'avait été prévu qu'un cours, mais on n'avait pas exclu la possibilité d'en organiser un second et peut-être même davantage. Cela devait dépendre du nombre de candidats ayant le profil requis qui se présenteraient au premier cours et du bilan que la Commission ferait de cette initiative. Ce bilan a été excellent et les services des pêches de la région ont demandé avec insistance que le cours soit réédité et que la formation de frigoriste soit développée. Le deuxième cours, de même niveau, a donc débuté en juin 1986 (9 juin - 17 octobre), à nouveau sous les auspices communs de la CPS, de la FAO et du PNUD et à Rarotonga. Il est suivi par dix-huit stagiaires provenant de quatorze pays; deux d'entre eux ont déjà assisté au premier cours et se sont inscrits au second pour recevoir une formation spécialisée plus poussée. On étudie actuellement la possibilité d'organiser en 1987 un troisième cours, de niveau beaucoup plus élémentaire. Pour le moment, il serait question qu'il se tienne en Papouasie-Nouvelle-Guinée et soit réservé à des stagiaires de la partie mélanésienne de la région.

Formation aux statistiques halieutiques

19. Voici bien des années que les pays insulaires du Pacifique rappellent la nécessité de disposer de meilleures statistiques sur les pêcheries nationales et internationales de la région. On a enregistré différentes tentatives de mise en place de programmes nationaux de statistiques halieutiques, mais il y a eu de nombreux échecs dus à la pénurie de personnel local qualifié. Cela a conduit à organiser, dans le cadre du PETM, un cours de deux semaines d'initiation à la statistique et à son application aux pêches. Ce cours a eu lieu en septembre 1984 et a été suivi par vingt-deux stagiaires qui y ont appris les rudiments de la collecte, de l'analyse et de l'interprétation de données statistiques, en utilisant des exemples régionaux réels.

20. En 1985, une formation complémentaire a été organisée à l'intention des stagiaires de 1984. Ceux-ci sont revenus à Nouméa en quatre groupes distincts de quatre à six personnes pour y suivre un stage d'une semaine. On y a fait une large place à l'emploi des micro-ordinateurs pour l'établissement et l'exploitation des statistiques halieutiques; par ailleurs, les stagiaires ont pu travailler avec les agents du PETM et se familiariser ainsi avec le plus grand programme de statistiques halieutiques de la région.

21. Depuis lors, plusieurs pays de la région ont demandé à la CPS de les aider à mettre en place un programme national de statistiques halieutiques. En suite à l'une de ces demandes, un agent du PETM et un statisticien-conseil ont, en 1985, passé plusieurs semaines à Funafuti (Tuvalu) où ils ont élaboré et mis en place un programme d'échantillonnage des données sur les pêcheries locales. Cette mission comportait une importante composante de formation et l'on a enseigné aux agents locaux du service des pêches tous les détails de l'exécution du programme d'échantillonnage ainsi que les notions élémentaires d'analyse des données. C'est là un secteur dans lequel la CPS sera probablement appelée à intervenir de plus en plus.

Projet de manutention et de traitement du poisson

22. Ce projet est né d'un séminaire sur le même sujet organisé en 1983 dans le cadre de la Quinzième Conférence technique des pêches de la CPS. On a en effet estimé, au cours de ce séminaire, que les pays ne pouvaient espérer développer et étendre le marché local et d'exportation des produits de la pêche si l'on n'organisait pas de formation dans les domaines susmentionnés, et que cette formation constituait un besoin prioritaire dans la région. Il a donc été recommandé que la Commission élargisse son projet de développement de la pêche profonde (paragraphe 6 à 8) de façon à ce que la manutention et le traitement du poisson en constitue un élément plus important, ou qu'elle lance un projet distinct animé par un spécialiste de la question. Ce dernier effectuerait de courtes missions dans les différents pays comme le font les maîtres-pêcheurs de la CPS, mais s'occuperait de tout ce qui touche au poisson après sa capture. L'objectif prioritaire est d'assurer une formation à des personnes ou des établissements s'occupant de la manutention et du traitement du poisson en n'importe quel point de la chaîne de distribution, cette formation pouvant être donnée soit directement à du personnel de contrepartie, soit par le truchement des cours de durée et de niveau variables. La catégorie de personnes à laquelle elle s'adresse comprend les pêcheurs, les gérants de poissonnerie, les commerçants en gros et au détail, et les consommateurs, en fonction des besoins du pays intéressé. On peut aussi, dans le cadre de ce projet, envisager d'apporter une aide dans le domaine des utilisations, du conditionnement et de la commercialisation des produits de la pêche. Le projet, financé par le gouvernement néo-zélandais, est entré dans sa phase opérationnelle en avril 1986 avec le recrutement d'un spécialiste de la manutention et du traitement du poisson.

23. La première activité entreprise au titre de ce projet est un cours régional sur la manutention et le traitement du poisson qui se déroule actuellement à Vanuatu et est programmé du 9 juin au 15 août (soit dix semaines). Il s'adresse aux personnes qui participent, au niveau de la direction ou non, à des opérations centralisées d'achat et de vente du poisson, ou que leur travail amène à s'occuper souvent de ce genre d'opérations. Les sujets inscrits au programme sont les suivants : le processus d'avarie du poisson et les moyens d'accroître sa durée de conservation, y compris la congélation, le fumage, le salage et le séchage; la manutention du poisson à bord des bateaux de pêche - tuage, saignée et éviscération, pré-traitement et mise sur glace; le triage à terre, le traitement, la préparation et la présentation de produits frais;

la réfrigération, la congélation, le givrage, le stockage frigorifique, la gestion des chambres de congélation et l'organisation des stocks; la préparation de produits spécialisés d'exportation comme le sashimi, le poisson congelé de premier choix, les filets, les expéditions en vrac et les emballages renforcés; la commercialisation, l'emballage et la promotion des produits; enfin la gestion des stocks comprenant la tenue des écritures, la gestion des fonds, les inventaires et l'entretien de l'équipement. La coordination du cours est assurée par les agents de la CPS, mais une grande partie des exposés et des travaux pratiques sont assurés par des consultants venant de différentes organisations spécialisées. Il s'agit notamment du "Tropical Research and Development Institute" de Grande-Bretagne, du "Fishing Industry Board" de Nouvelle-Zélande, de la Société de commercialisation du poisson de Vanuatu, du "Fish Market Authority" de la Nouvelle-Galles du Sud, et enfin de la FAO. C'est là un cours complet, expressément adapté aux besoins et réalités de la pêche dans les îles du Pacifique; en outre, il servira de "rampe de lancement" au projet sur la manutention et le traitement du poisson en attirant l'attention sur ce secteur et en facilitant l'établissement de contacts entre la CPS et les institutions appropriées des différents pays.

Formation des observateurs

24. A la demande des Iles Salomon, des Etats Fédérés de Micronésie et de Kiribati, cinq stages de formation d'observateurs ont été organisés au niveau national dans ces pays, en mars-avril 1986. Ils étaient animés par les agents du PETM et ceux du Programme régional FAO/PNUD de développement de la pêche basé à Suva (Fidji), et leur durée était de trois à cinq jours en fonction des besoins du pays intéressé. Les questions vedettes traitées étaient : la nécessité pour les observateurs embarqués sur des navires de pêche étrangers d'observer des méthodes de notification normalisées et améliorées, et l'utilisation de fiches journalières pour améliorer la qualité des rapports des observateurs.

Cours d'initiation à l'emploi d'échosondeurs

25. Deux cours de trois jours sur l'utilisation et l'application des techniques de repérage acoustique doivent avoir lieu à Nouméa en août 1986, juste avant et juste après la Dix-huitième Conférence technique régionale des pêches. Ils sont organisés au titre du projet de formation aux pêches et répondent à la priorité j) (opérations de pêche) pour tenir compte de l'utilisation de plus en plus répandue dans la région d'échosondeurs plus complexes et notamment de chromascopes (échosondeurs vidéo couleur) pour le mouillage de dispositifs de concentration du poisson et pour les opérations expérimentales de pêche effectuées par les navires de recherche ou de pêche des gouvernements. Le nombre de stagiaires est limité à six par cours et ces derniers seront conduits par des spécialistes du Nelson Polytechnic. On utilisera très largement le simulateur d'échosondeur de cet établissement, qui sera installé temporairement à Nouméa, pour comparer les possibilités et les limites des différents types d'appareils. Les sujets abordés seront la théorie de l'échosondage, ses applications pratiques et l'entretien de ce matériel.

Formation à l'évaluation des stocks de poisson

26. Un stage de formation aux méthodes d'évaluation des stocks de poisson s'est déroulé durant deux semaines, du 30 juin au 11 juillet 1986, au siège de la Commission à Nouméa. Il a été suivi par dix stagiaires venant chacun d'un pays différent et l'enseignement a été assuré par les agents du PETM et par un consultant de l'extérieur. Le principal but visé était de mettre les agents des services des pêches en mesure d'organiser des projets d'évaluation des stocks de poisson et d'en dresser un bilan critique. Les sujets inscrits au programme étaient les suivants : la dynamique des populations de poissons, le développement des pêches du point de vue bioéconomique, les méthodes d'évaluation des stocks, des études de cas d'opérations de ce genre dans des pays en développement, les problèmes couramment rencontrés et enfin le rôle de l'évaluation des stocks de poisson dans la gestion des pêches.

Cours sur les méthodes de pêche et les techniques de vulgarisation

27. Il s'agit d'un cours de six semaines qui doit avoir lieu à Suva (Fidji) à partir de la fin de septembre 1986. A l'origine, ce devait être un cours national monté à la demande du gouvernement de Fidji, mais il a suscité un vif intérêt de la part d'autres pays insulaires du Pacifique et l'on a donc prévu d'accueillir aussi un certain nombre de stagiaires d'ailleurs. Le nombre total de places est limité à douze dont quatre sont réservées au pays d'accueil.

28. Cette session s'adresse aux agents de vulgarisation chargés de conseiller ceux qui se livrent à la pêche commerciale sur les moyens de rendre leurs opérations de pêche plus performantes, notamment sur le plan technique. Le cours est divisé en deux parties : la première, qui durera quatre semaines, vise à améliorer les compétences des stagiaires en matière de pêche. Cette partie du cours sera encadrée par un ou deux maîtres-pêcheurs de la CPS qui enseigneront la théorie et la pratique de la pêche profonde au moulinet, de la pêche au filet maillant, à la sautade et, si le temps le permet, à la palangre verticale. A la fin de ce premier module, les stagiaires devraient être capables d'utiliser ces techniques de pêche avec une compétence reconnue par les autres pêcheurs.

29. La deuxième partie du cours, d'une durée de deux semaines, portera sur les techniques de communication. Elle sera dirigée par le spécialiste de la formation aux pêches de la CPS avec le concours d'autres spécialistes selon les besoins. On s'inspirera à la fois de la formation donnée aux enseignants et de celle dispensée aux vulgarisateurs agricoles. On y apprendra à prendre la parole en public, à organiser des réunions, à préparer des exposés et des débats et à parler aux pêcheurs d'une façon qui leur soit compréhensible et qui les motive. Comme exercice de fin de cours, les stagiaires auront à organiser, préparer et conduire deux séances d'application pratique d'un jour dans les villages côtiers voisins.

30. L'objectif global du cours est d'aider les stagiaires à acquérir, à l'égard d'un certain nombre de techniques de pêche de base, un très bon niveau de connaissances et de compétence et de leur enseigner les moyens de transmettre cet acquis. C'est la première tentative sérieuse que fait la CPS pour s'occuper du très difficile problème que constitue la formation d'agents de vulgarisation dans le secteur des pêches. Pour la majorité des pays insulaires du Pacifique, la formation aux techniques de vulgarisation et de communication occupe un rang de priorité élevé, voire le premier, dans la liste des besoins. Il semble donc probable que ce genre de formation soit appelé à prendre une place de plus en plus importante dans le cadre du projet de formation aux pêches de la CPS, et cela dans un avenir proche. C'est pourquoi, au cours des derniers mois, la Commission a entamé des consultations suivies sur la question avec les services des pêches de la région aussi bien qu'avec des personnalités qualifiées et des établissements de formation compétents. Par ailleurs, la question fera l'objet d'un débat approfondi durant le séminaire d'un jour qui sera consacré à la vulgarisation et à la formation lors de la Dix-huitième Conférence technique des pêches en août. Les initiatives ultérieures seront fonction du résultat de ce débat.

Visites d'étude interpays

31. La Commission a chaque année un budget (très modeste puisqu'il était de l'ordre de 33 000 dollars E.-U. en 1985 et a été ramené à 13 000 dollars en 1986 pour des raisons d'austérité financière, mais qui peut être complété par des fonds extrabudgétaires) lui permettant de financer l'envoi de spécialistes de différents pays insulaires du Pacifique en visites d'étude dans d'autres pays de la région. L'utilisation de ces fonds n'est pas limitée au secteur des pêches; on peut y faire appel dans toutes les disciplines, les demandes étant étudiées en fonction de leur intérêt. Au cours des dernières années, le nombre total des visites d'étude interpays dans le secteur des pêches a été restreint, beaucoup de demandes justifiées ayant été rejetées faute de pouvoir financer le projet. Voici des exemples des déplacements de ce genre qui ont récemment eu lieu :

- un agent des services des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée est allé à Vanuatu et Fidji pour y étudier les programmes de vulgarisation halieutique;
- un constructeur de bateau de Fidji est allé à Tonga étudier d'autres modèles de bateau et d'autres techniques de construction avant d'assister à Nouméa, à un séminaire sur les petits bateaux de pêche;
- un responsable de la commercialisation du poisson de Yap, dans les Etats Fédérés de Micronésie, s'est rendu à Palau pour étudier ce qui y est fait dans le domaine de la commercialisation et de l'exportation du poisson;
- l'officier en second d'un canneur de Tuvalu a été à Truk, dans les Etats Fédérés de Micronésie, pour étudier des méthodes de capture d'appâts autres que la pêche au bouke-ami;
- un cadre du service des pêches de Fidji est allé observer les opérations nationales de pêche thonière aux Samoa américaines.

Réalisation de matériels pédagogiques

32. Les notes de lecture, polycopiés, etc. sont une partie intégrante de bien des cours de formation, et leur réalisation demande souvent beaucoup de travail. Dans bien des cas, ces documents peuvent être utilisés seuls comme textes de référence utiles, ou ils peuvent servir de modèles pour l'organisation d'actions de formation du même genre par d'autres organismes nationaux et internationaux. Dans les cas de ce genre, la Commission distribue gratuitement ces documents aux utilisateurs potentiels et dans certains cas particuliers (lorsqu'on dispose de fonds suffisants) elle en fait une publication officielle. C'est le cas des notes de lecture du cours de statistiques halieutiques (voir paragraphe 19), devenues le Manuel No 26 de la CPS. Une autre publication en cours d'élaboration est un manuel à l'intention des observateurs qui reprend les éléments utilisés lors des récents séminaires de formation des observateurs (paragraphe 24).

33. La CPS réalise aussi d'autres documents pédagogiques qui ne sont pas demandés pour un cours particulier mais qui semblent devoir être utiles dans le cadre des actions de formation pratique qu'elle conduit et des formations à la pêche mises en place par les différents pays. Il s'agit généralement de manuels. On peut citer comme exemples ceux sur la pêche et le traitement de bêche-de-mer (qui est presque épuisé et est en cours de mise à jour), sur la conservation et le transport de la langouste, sur la construction et le mouillage des dispositifs de concentration du poisson, sur la confection des moulinets de pêche (sous presse), la pêche à la traîne (sous presse) et la pêche du vivaneau profond (sous presse). D'autres auxiliaires pédagogiques de caractère général sont à l'étude, et notamment une série d'affiches sur l'entretien du matériel frigorifique, ainsi que sur d'autres sujets techniques.

D. BOURSES D'ETUDE

34. Il s'agit d'un système de bourses auquel la Commission peut faire appel pour permettre aux pays de participer à tel ou tel enseignement ou stage. Ces bourses deviennent une source de plus en plus importante de financement des actions de formation et la Commission tient à encourager cette formule. Elle a l'avantage de permettre une plus grande souplesse lorsqu'on établit le budget des actions de formation et d'apporter davantage d'éléments de prévision (étant donné que certaines organisations s'engagent à assurer un nombre donné de bourses par année).

Une seule bourse ne coûte en moyenne que 3 800 dollars E.-U. (dans l'hypothèse d'un cours de 10 semaines de la CPS ou d'un stage de 5 semaines auprès d'un programme pratique de la CPS); ce système permet donc aux donateurs de faire des contributions financières relativement modestes avec un minimum de frais administratifs. Il permet également aux donateurs sympathisants de laisser de côté certaines considérations politiques qui pourraient les empêcher de financer en bloc certaines actions de formation. A titre d'exemple, les bourses ne représentent que les frais directs de participation du pays bénéficiaire et ne comportent aucun élément de paiement des frais administratifs ou d'infrastructure, et ce n'est donc pas à la CPS elle-même qu'elles sont accordées. Elles peuvent par ailleurs être assorties d'une condition restreignant leur usage à certains pays et territoires membres de la CPS - pays membres du Commonwealth, territoires non-américains, territoires francophones, etc. - et à certaines actions pédagogiques - cours Nelson, cours sur les méthodes de pêche et les techniques de vulgarisation, stages pratiques auprès de la CPS, etc.

35. Parmi les organisations qui se sont actuellement engagées à fournir des bourses, il convient de citer la Fondation du Commonwealth, le Fonds de coopération technique du Commonwealth, et le Programme régional FAO/PNUD de développement de la pêche dans le Pacifique Sud.

RESUME

36. En bref, la Commission est donc engagée dans toute une gamme d'actions de formation halieutique dans l'ensemble de la zone insulaire du Pacifique. La formation porte surtout sur des sujets techniques allant des compétences manuelles élémentaires nécessaires dans le secteur des pêches jusqu'à la mécanique et à l'ingénierie, pour atteindre des domaines théoriques plus complexes tels que l'évaluation des stocks de poissons et les techniques de communications. La forme de l'enseignement dispensé est elle aussi variée : courtes démonstrations, longs stages pratiques ou cours théoriques et pratiques ou de longue durée. Une grande partie de ces travaux est maintenant regroupée dans le cadre du projet de formation à la pêche.

37. La politique de la CPS en matière de formation à la pêche est de mettre en place des actions ponctuelles et ciblées en réponse aux demandes des pays insulaires du Pacifique, plutôt que de promouvoir des enseignements plus longs et des formules plus classiques. On veille avec le plus grand soin à éviter tout empiètement, chevauchement ou double emploi entre les actions de formation de la CPS et celles d'autres établissements ou organisations de la région. Cette politique bénéficie de l'appui le plus entier des pays de la zone d'action de la CPS, que ce soit sur le plan technique ou sur le plan politique, et les raisons sur lesquelles elle s'appuie sont exposées ailleurs.